

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

23/04/2024

N° E24000016 /06

La présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commissaires du 23/04/2024**

Vu enregistrée le 15/04/2024, la lettre par laquelle le maire de Beausoleil demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*-Révision générale du plan Local d'Urbanisme de la commune de Beausoleil ;*

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Edith CAMPANA est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Raymond HECHT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au maire de Beausoleil, à Madame Edith CAMPANA et à Monsieur Raymond HECHT.

Fait à Nice, le 23/04/2024

Pour la présidente,  
La Vice-Présidente

**Pour expédition conforme**

**/ le greffier en chef,**

Virginie Chevalier-Aubert

C. BERTOLOT

